



# AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 15 janvier 2025

## SANTÉ-SÉCURITÉ-CONDITIONS DE TRAVAIL

# AMÉLIORER MES CONDITIONS DE TRAVAIL, LÀ OU JE TRAVAILLE !

**En 2015, les législateurs ont supprimé les Instances Représentatives du Personnel en proximité (DP et CHSCT). 10 ans après, le constat est sans appel : ce sont les cheminots et le service public ferroviaire qui passent à la caisse !**

**La CGT exige la création de Comités de Proximité Santé-Sécurité-Conditions de Travail avec des prérogatives claires !**

Depuis 4 ans, le nombre d'événements graves sur le réseau ferré est en constante augmentation. Pour la seule année 2023, ce sont 195 faits de sécurité de gravité majeure et 278 pannes de signalisation qui ont été comptabilisés.

La détérioration de la sécurité ferroviaire s'accompagne également d'une nette dégradation des conditions de travail des cheminots avec pour conséquences :

- Un accroissement de 15 % du nombre d'accidents de travail sans arrêt ;
- Un niveau très élevé d'accidents de travail avec arrêt malgré la mise en place par la direction des « challenges 0 accident » dissuadant les cheminots de les déclarer.

L'instauration de la précarité, la polyvalence des emplois et l'insuffisance de formation, sont trois facteurs particulièrement aggravants conduisant les cheminots et particulièrement ceux dits « contractuels » à être deux fois plus exposés à l'accidentologie, notamment sur le taux de gravité.

**Aujourd'hui encore, des cheminots sont blessés gravement, voire perdent la vie dans l'exercice de leur profession.**

Cette situation est l'une des conséquences des restructurations permanentes effectuées dans le cadre de la mise en œuvre des réformes ferroviaires de 2014 et 2018.

Si la direction s'obstine à baisser les moyens financiers consacrés aux conditions de travail et à disloquer la prévention des risques entreprise par entreprise, les conséquences pourraient s'avérer dramatiques pour la sécurité ferroviaire et la santé des cheminots.

De nombreuses entreprises publiques ont été confrontées à de tels scénarios, mais pour la Fédération CGT des Cheminots ceci ne doit pas être une fatalité !

Au regard des transformations importantes que subit la SNCF et le monde ferroviaire, la Fédération CGT des Cheminots invite la direction à prendre la voie de la prévention et non de la répression.



À cet effet, la Fédération CGT des Cheminots exige la mise en place d'une Instance Représentative du Personnel, ayant la personnalité morale et remplaçant les instances dites « de prévention » dans les CSE qui ne répondent pas aux attentes quotidiennes des cheminots :

Revendiquons ensemble la création de :

## **Comités de Proximité Santé-Sécurité-Conditions de Travail (CP-SSCT)**

**À la SNCF, dans ses filiales et les entreprises ferroviaires de la branche, et ce sur l'ensemble du territoire et à l'échelle des UO, des UP, des regroupements d'unités.**

Les CP-SSCT auraient, entres autres, comme prérogatives :

- La protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement ainsi que des salariés des entreprises sous-traitantes ;
- La contribution à l'amélioration des conditions de travail notamment pour faciliter l'accès aux femmes à tous les emplois ;
- L'analyse des risques professionnels auxquels les cheminots sont exposés, particulièrement sur les sujets de pénibilité ;
- La vigilance sur la formation des nouveaux embauchés à la sécurité du personnel ;
- D'enquêter sur la qualité des installations ferroviaires afin d'accroître la sécurité ferroviaire.

Pour rappel, l'employeur est celui qui crée les risques. Il ne doit pas échapper à ses responsabilités. La prévention s'appuie sur le recensement de tous les risques professionnels et par la mise en place d'une organisation du travail qui les évite. En ce sens cette instance veillera à ce que le document unique constitue un des éléments de la prévention.x

**La Fédération CGT des Cheminots a travaillé un projet complet, réalisable, atteignable et porteur d'améliorations pour tous les cheminots !**

Comme pour l'accord CAA/CPA, la CGT, résolument force de propositions dans l'intérêt des cheminots, va s'attacher, **AVEC LES CHEMINOTS**, à gagner ce dispositif visant à préserver et à améliorer nos conditions de travail, en proximité !

**Pour la CGT, l'organisation du travail doit être adaptée au salarié  
et non l'inverse !**

**PAS DE SÉCURITÉ, PAS DE TRAVAIL !  
ALLONS GAGNER ENSEMBLE LES  
CP-SSCT !**